

AVIS DE PAIEMENT DU DROIT ANNUEL DE NAVIGATION

(Articles 223 à 226 et 237 à 240 du code des douanes)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2922463

505687

2014

MARSEILLE TRANSPORTS BUREAU

MARSEILLE RECETTE REGIONALE

48 AV ROBERT SCHUMAN

13224 MARSEILLE CEDEX 02



REFERENCES A RAPPELER
14DFN1 150818 0898

BRESSIER JEAN

RESIDENCE MAS MOULIN A VENT

QUARTIER ST ESTEVE

84160 CUCURON

DROIT SUR LA COQUE				MONTANT EN EUROS	IDENTIFICATION DU NAVIRE
DROIT ANNUEL SUR	9.00 Mètres			178	Port d'attache : MARSEILLE TRANSPORTS BUREAU N° matricule : ED057 Nom du navire : PICHONN Acte de francisation : ED057061501 (En cas d'erreur reportez-vous aux recommandations au verso)
ABATTEMENT VETUSTE DE	0 %			0	
MONTANT APRES ABATTEMENT (1)				178	
DROITS SUR LES MOTEURS					BUREAU D'ASSIETTE : pour tout renseignement sur le calcul du droit
	*	CV	Nbre		MARSEILLE TRANSPORTS BUREAU 48 AV ROBERT SCHUMAN 13224 MARSEILLE 1ER
Moteur fixe 1		2	2		
Moteur fixe 2		0	0		
TOTAL MOTEURS FIXES		4		0	Tél. : 09 70 27 84 62 r-marseille-transport@douane.finances.gouv.fr
Moteur mobile 1		0	0	0	
Moteur mobile 2		0	0	0	
ABATTEMENT VETUSTE DE	%			0	RECETTE REGIONALE : pour tout renseignement sur le paiement du droit
MONTANT APRES ABATTEMENT (2)				0	MARSEILLE RECETTE REGIONALE 48 AV ROBERT SCHUMAN 13224 MARSEILLE CEDEX 02
(*) S : Moteur soumis à la taxe spéciale A : Moteur bénéficiant de l'abattement					
SOMME TOTALE A PAYER (1) + (2)				178	Tél. : 09 70 27 83 09 rr-marseille@douane.finances.gouv.fr BDF : FR50 30001.00512.0000 P 050298.66 MARSEILLE IBAN : FR50 3000 1005 1200 00P0 5029 866 BIC : BDFEFRPPCT
A payer avant le : 01/04/2014					
A défaut de paiement dans le délai fixé, la majoration de 10% prévue par l'article 224 du code des douanes sera automatiquement appliquée					

Toutes les indications pour effectuer votre paiement sont indiquées au verso